



## CR FCPE du comité de pilotage réforme des rythmes scolaires du 13 avril 15

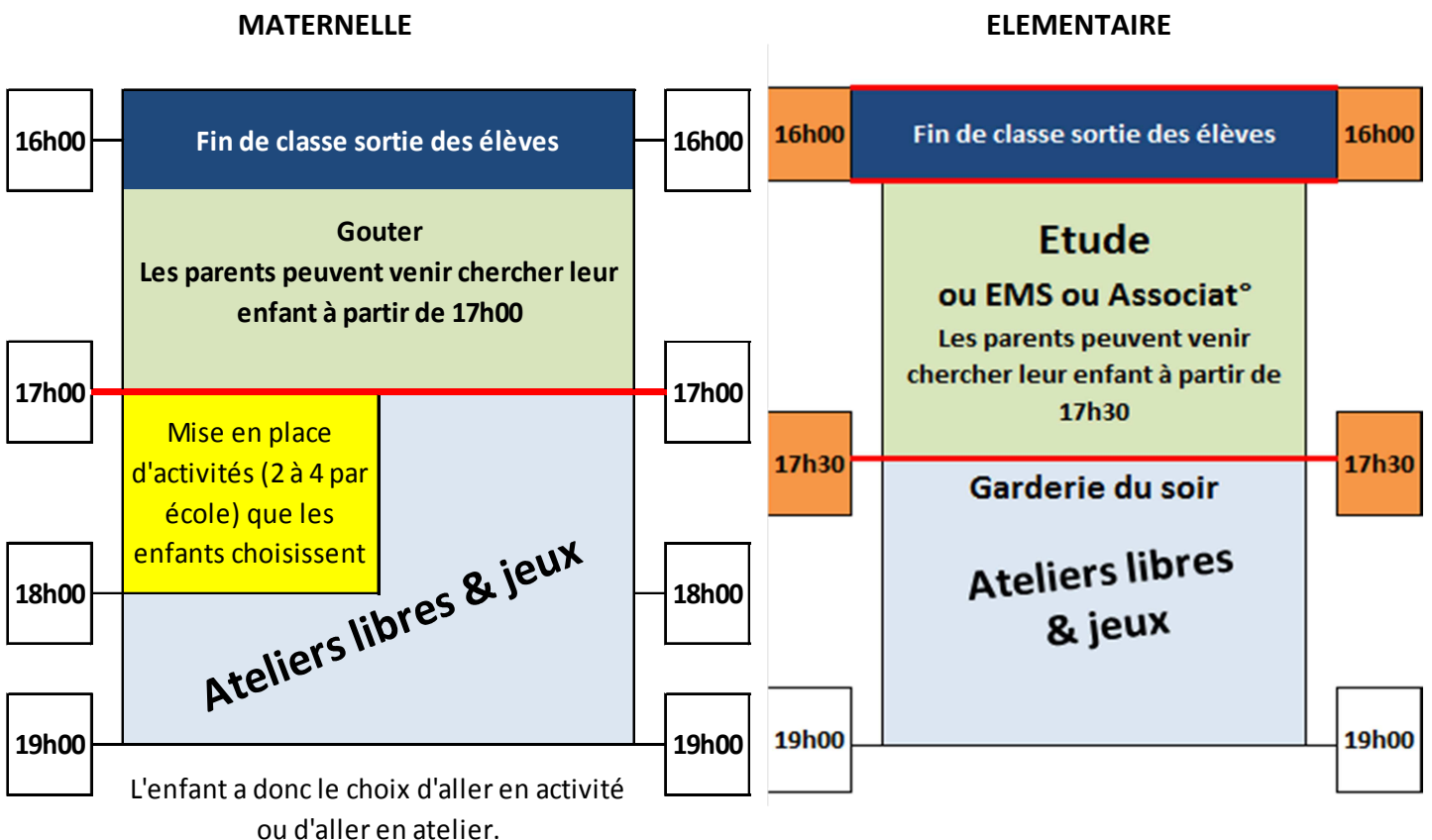
### **PARTICIPANTS :**

- M. LE BOURHIS, 1er Maire-adjoint chargé de l'Education, - Mme QUINZIN, Conseillère municipale déléguée aux écoles,
- Mme FAURET, Conseillère municipale déléguée aux activités périscolaires et aux relations avec les établissements d'enseignement secondaire,
- Mme CHARIER, Conseillère municipale opposition.
- Mme HUMBERT, DGAS - Action sociale - Petite enfance - Jeunesse - Culture - Animations - Sports, - Mme RIVA, Directrice de l'Education – M. LEGRAND, Coordinateur périscolaire.
- M. AUTIE, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Mme MEYJONADE, Directrice école maternelle – M. DI PALMA et M. MORVAN, Directeurs d'école élémentaire.
- M. SOUCHAUD, Président de la FCPE,
- Mme VICENTE, Présidente de l'AAPEELA,
- Mme BIGOTTE, Présidente de la PEEP.

### **Evolution pour la prochaine rentrée :**

Suite au précédent comité pilotage M. LeBourhis rappelle le constat concernant les difficultés liées aux deux créneaux 16h-16h30 et 17h30-18h pour les écoles élémentaires. La mairie a donc travaillé à des évolutions de l'organisation pour la prochaine rentrée qui sont présentés ci-dessous :

### **Organisation 2015-16 avec arrêt du temps récréatif**



**Maternelle** : Aucune sortie ne sera possible entre 16h et 17h. Tout enfant restant après 16h sera facturé en garderie du soir. Les sorties seront possible en continu à partir de 17h que l'enfant participent à des activités ou ateliers libres. La nuance entre les deux ne semble pas claire et le contenu des activités n'est pas défini et pourrait être lié aux motivation et envies des animateurs.

**Elémentaire** : Entre 16h et 16h30 les enfants goutent sous la surveillance des enseignants des études ou des animateurs EMS. Seuls les enfants participant à l'étude ou EMS peuvent rester après 16h. Les études finissent à 17h30 où les enfants peuvent sortir (accompagné ou non d'adulte selon les informations fournies lors des inscriptions) ou rester à la garderie du soir. A partir de 17h30 les sorties sont possible en continu (idem actuellement). La garderie du soir sera facturée à partir de 17h30.

Les enfants participant à l'EMS ne pourront plus retourner en garderie à la fin de l'EMS. Ils devront être récupérés par leurs parents (ou adulte habilité) à la fin de l'EMS à 18h.

Les parents d'élèves ont dénoncé cette nouvelle organisation qui pénalise fortement les familles : coût plus élevé, non prise en compte des contraintes des parents , sans amélioration qualitatif des temps périscolaires.

M LeBourhis précise que l'engagement de M. le Maire de maintenir un temps gratuits jusqu'à 16h30 n'était valable que pour la première année. D'autre part le coût des garderies est faible par rapport à d'autres modes de garde (nourrice) et ne représente au maximum que quelques euros par jours !. La gestion de la sécurité des enfants a prédominé les choix de la ville : suppression des temps gratuits où les enfants étaient trop nombreux, suppression transfert vers garderie après l'EMS, ...

La FCPE dénonce cette réponse de la municipalité car d'autres solutions existent. La Ville d'Antony a refusé par choix de ne pas mettre les moyens nécessaire à la réussite de la réforme des rythmes scolaires. La nouvelle organisation périscolaire va pénaliser les familles avec des horaires inadaptés et des coûts supplémentaires sans amélioration qualitative des temps périscolaires.

### **Inscription à la restauration et au CML du mercredi après-midi :**

Toujours aucune nouvelle sur la mise en place de l'inscription via l'espace famille du site internet de la ville!

### **Equipements :**

Les mallettes de jeux (attendues depuis le premier trimestre !) ont été livrées dans les écoles. Un système de rotation des jeux entre les écoles va être mis en place.

Les armoires de stockage demandées par les référents périscolaires pour certaines écoles depuis le début de l'année devrait être enfin également commandées et livrées avant la fin de l'année.

### **Le prochain comité de pilotage est prévu le 12 mai 2015.**

CR rédigé par la FCPE Antony – Avril 2015.